LE DAP

Le dispositif est rattaché administrativement au SESSAD VAAMM. Ce projet est porté par l'association Vivre Avec l'Autisme en Meurthe-et-Moselle.

Il intervient sur le secteur Terres de Lorraine.

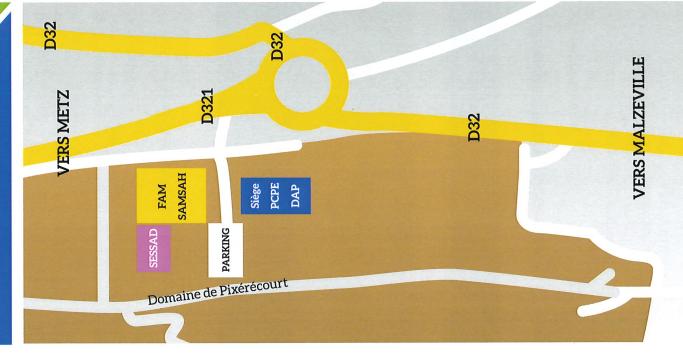
CONTACT

DAP VAAMM

Domaine de Pixérécourt - Bât. C
54220 MALZÉVILLE
Tél.: 03 83 96 12 86
Mail: secretariat@sessad54.fr



PLAN D'ACCÈS







SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME

QU'EST-CE QUE LE DAP?

Ses missions sont:

- Accompagner la personne diagnostiquée TSA dans une logique de parcours personnalisé.
- Proposer une intervention globale et pérenne en anticipant et limitant les situations de rupture de parcours.
- Développer l'autonomie de la personne accompagnée dans le respect de sa personnalité et de ses spécificités.

Les moyens mis en œuvre :

- Une évaluation par un psychologue dégageant les priorités d'intervention.
- Un Projet Individualisé d'Accompagnement avec l'intervention coordonnée de professionnels d'exercice libéral.
- Un projet évolutif permettant d'adapter les accompagnements déjà proposés.
- Un accompagnement dans les transitions vers un établissement scolaire, professionnel ou médico-social ou un dispositif adapté aux besoins de la personne.

A qui s'adresse la plateforme?

- Une intervention auprès de personnes diagnostiquées TSA résidant sur le secteur Terres de Lorraine.
- Aux enfants et adultes TSA : un accompagnement visant l'autonomie et la participation sociale dans une logique de parcours personnalisé.
- Aux familles : l'accompagnement, le soutien et la guidance.



VIVRE AVEC L'AUTISME

L'équipe est composée de :

- 1 chef de service
- Assure l'interface avec les équipes et garantit la mise en œuvre du projet de service.
- En lien étroit avec le coordinateur, il favorise l'autonomie de la personne accompagnée.

1 assistante sociale

- Accompagne et conseille les personnes accompagnées et leur famille sur les démarches administratives.
- Maintient le lien avec les partenaires institutionnels (MDPH, MDS, assistantes sociales etc. ...).

2 psychologues

- Evaluent les besoins prioritaires de la personne à l'aide d'outils spécifiques.
- Participent à l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement.
- Propose une réévaluation régulière des besoins afin de réajuster le projet de la personne accompagnée.

1 coordinateur de parcours

- Réalise l'évaluation initiale de la situation et du parcours de la personne accompagnée.
- Participe à l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement.
- Coordonne les différentes interventions des professionnels accompagnant la personne.
- Garantit l'élaboration et la continuité du parcours de soin et d'accompagnement.
- Maintient un lien étroit avec les familles et les partenaires.

Le DAP bénéficie également des moyens mutualisés des établissements et services VAAMM pour sa mise en œuvre (directeur, secrétariat, comptabilité, etc. ...).

Le DAP conventionne avec différents partenaires libéraux (psychologues, éducateurs, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc. ...).